

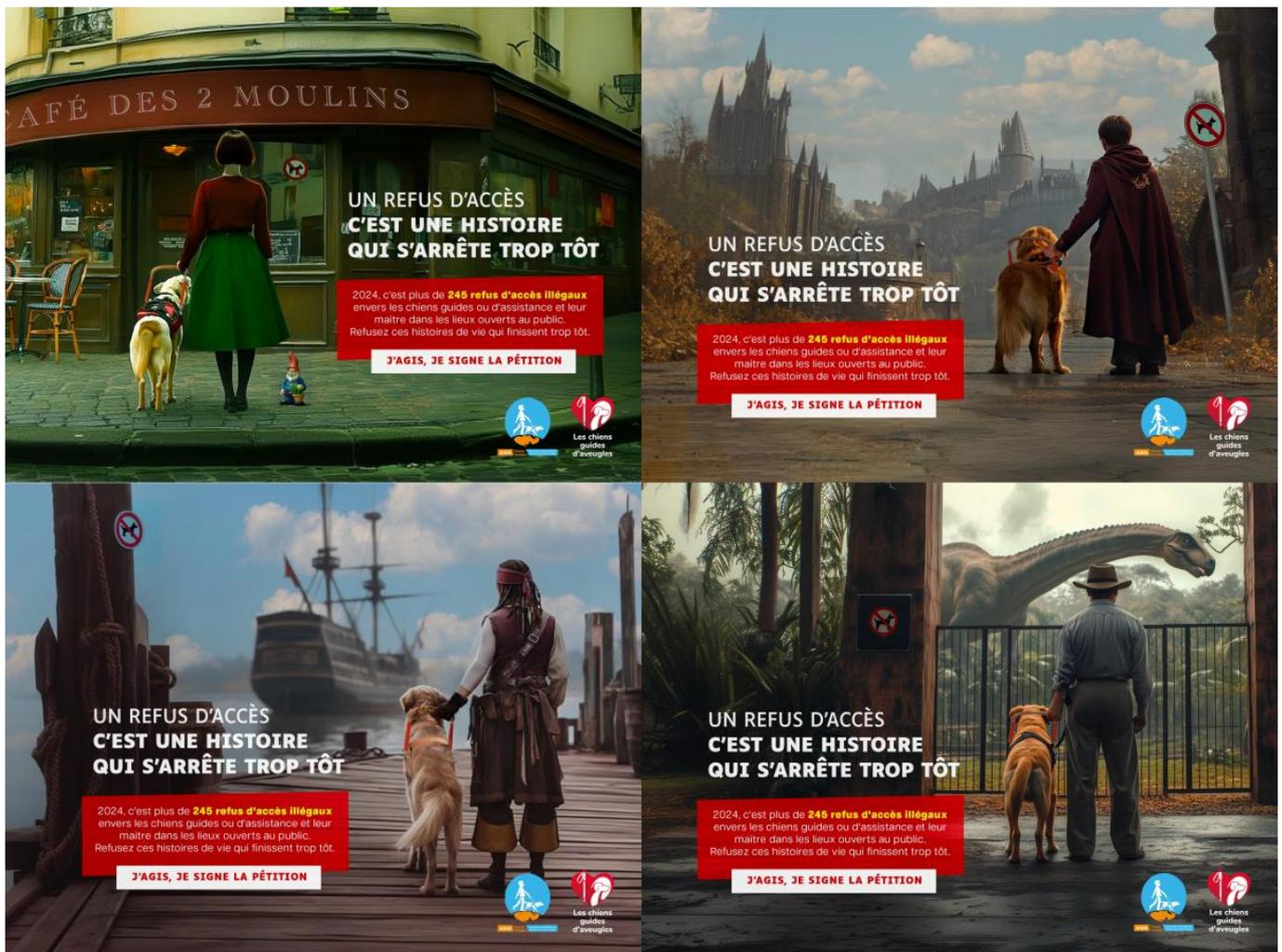


À l'occasion du 20e anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la FFAC, en collaboration avec l'ANM' Chiens Guides, lance une campagne de sensibilisation percutante contre le « refus d'accès » des chiens guides. Cette loi a marqué un tournant majeur pour les personnes en situation de handicap, en particulier celles accompagnées de chiens guides, mais deux décennies plus tard, des lacunes profondes persistent.

La loi de 2005 a garanti l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des lieux publics, une avancée significative pour leur autonomie et leur mobilité. Pourtant, il demeure un obstacle majeur : le refus d'accès des chiens guides, une réalité qui touche **encore près de 245 cas chaque année, soit environ cinq refus chaque semaine**. Ce chiffre, qui ne concerne que les cas déclarés, souligne l'ampleur d'un phénomène trop souvent ignoré.

Une campagne visuelle choc : Un refus d'accès c'est une histoire qui s'arrête trop tôt

Le concept créatif de cette campagne illustre ce refus d'accès de manière iconique : et si, dans certains des films les plus cultes de l'histoire du cinéma, le personnage principal avait essuyé un refus d'entrée ? Que serait-il advenu de l'histoire de Harry Potter si le jeune sorcier n'avait pas pu pénétrer à Poudlard ? Une vie, une histoire se seraient effondrées. De la même manière, chaque refus d'accès pour une personne avec son chien guide est une interruption brutale dans son parcours quotidien, un arrêt dans sa liberté et son autonomie. Ces situations, bien que souvent invisibles pour la majorité de la population, sont lourdes de conséquences.



Un manque de reconnaissance juridique criant

Aujourd'hui, le refus d'accès d'un chien guide et de son maître est considéré comme une infraction de troisième catégorie, une sanction qui reste insuffisante pour dissuader les discriminations. Ce vide juridique et ce manque de reconnaissance renforcent les discriminations vécues au quotidien par les personnes déficientes visuelles.

Dominique Latgé, Présidente de l'ANM' Chiens Guides souligne l'urgence d'une évolution législative :
« Nous demandons que le refus d'accès d'un chien guide soit reconnu comme un acte de discrimination et que des sanctions plus strictes soient appliquées dans le code pénal. Nous appelons à une prise de conscience collective et à des actions concrètes pour faire respecter les droits des personnes handicapées. »

Les chiffres à ne pas ignorer

Parmi les déficiences sensorielles, près de 2 millions de personnes en France souffrent d'une déficience visuelle, dont 61 000 sont totalement aveugles et 146 000 malvoyantes. Parmi les aides essentielles à leur autonomie et à leur intégration, les chiens guides jouent un rôle crucial. Pourtant, seulement 1% des personnes éligibles à un chien guide en bénéficient. Ce chiffre témoigne des obstacles persistants auxquels font face les personnes aveugles et malvoyantes, notamment en matière de refus d'accès, de reconnaissance légale et de financement des chiens guides.



La situation s'aggrave par l'absence de revalorisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) Aide Animalière, créée en 2005 et figée depuis. Cette aide ne couvre plus les dépenses réelles liées à l'acquisition et à l'entretien des chiens guides, un frein supplémentaire pour les personnes en situation de handicap visuel.

Une campagne pour sensibiliser et agir

À travers cette campagne, la FFAC et l'ANM' Chiens Guides souhaitent alerter le public et les institutions sur la nécessité d'un renforcement des mesures existantes. Il ne s'agit pas seulement de commémorer l'anniversaire de la loi de 2005, mais d'insister sur l'importance d'une application stricte de cette législation, ainsi que sur la mise en place de nouvelles initiatives pour garantir l'intégration des chiens guides dans la société.

Michel Rossetti, Président de la FFAC, conclut : *« Le refus d'accès est une entrave invisible mais destructrice pour les personnes déficientes visuelles accompagnées d'un chien guide. Avec cette campagne digitale, nous voulons marquer les esprits et montrer, de manière percutante, les conséquences réelles de ces refus. En jouant avec l'imaginaire collectif et des références culturelles fortes, nous rappelons que chaque refus ne se limite pas à une porte qui se ferme : c'est un pan de liberté qui s'écroule. Il est temps que la loi évolue pour que ces situations ne soient plus une fatalité. »*

La campagne numérique lancée le 11 février 2025 incite à une prise de responsabilité collective pour que l'accès des maîtres de chiens guides ne soit plus une question de débat mais une évidence respectée par tous. Un manifeste a été lancé pour renforcer les mesures légales et une meilleure prise en compte des droits des personnes accompagnées de chiens guides. En signant ce manifeste, vous exprimez votre soutien à la reconnaissance du refus d'accès comme une discrimination et à la nécessité de garantir un accès sans entrave pour toutes les personnes en situation de handicap visuel.

[Je signe le manifeste \[1\]](#)

URL

source: <https://www.chiensguides.fr/actualites/campagne-de-sensibilisation-contre-refus-dacces-20-ans-apres-loi-de-2005-lutte-continue>

Liens

[1] <https://www.mesopinions.com/petition/justice/20-ans-apres-loi-2005-toujours/238767>